



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

AGGLOMÉRATION D'AGEN

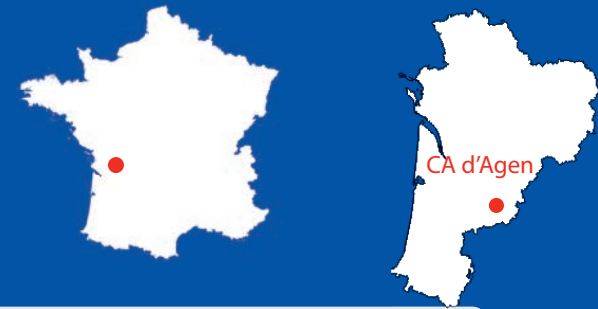
Le temps change. Et nous ?

Cit'ergie
European Energy Award

CE QU'APPORTE CIT'ERGIE

La démarche Cit'ergie a apporté à l'Agglomération une vision exhaustive de tout ce qu'elle peut faire pour réduire ses émissions de Gaz à Effet de Serre. Les actions sont élaborées en partant des domaines de compétence de la collectivité qui sont autant de leviers pour atteindre des objectifs réalistes. L'accompagnement par un conseiller Cit'ergie permet d'aider le territoire à atteindre ses objectifs et à soutenir une dynamique d'amélioration continue. Par ailleurs, la portée nationale du Label permet à la collectivité de se situer par rapport à d'autres.

A l'heure où l'on parle d'attractivité des territoires, la qualité du cadre de vie est devenue un critère de choix. L'Agglomération a intégré que la diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre est aujourd'hui corrélée à une réduction des consommations de carburants fossiles, et donc à une baisse de sa facture énergétique. Cit'ergie nous apparaît comme un amplificateur de dynamique institutionnel tant au niveau des services que des élus.



PORTRAIT

Type de collectivité : communauté d'agglomération

Nombre de communes de l'EPCI : 31

Population : 93 363 habitants

Région : Nouvelle-Aquitaine

Département : Lot-et-Garonne

Obtention du label : 2013 (CAP Cit'ergie), 2018

Niveau actuel du label : Cit'ergie

ILS ONT DIT...

« Dans ces périodes budgétaires contraintes, notre institution doit renforcer son approche développement durable. En effet, plus que jamais, la responsabilité pour nous élus de construire aujourd'hui un projet qui n'altère pas les possibilités de bien vivre demain doit être au centre de notre réflexion, de notre gouvernance... A ce titre, nous avons entamé, en concertation avec les services opérationnels et les partenaires territoriaux, des réflexions concernant l'éclairage public et la performance énergétique de nos bâtiments pour réduire notre facture énergétique et augmenter notre production d'énergie renouvelable. »

Patrick Buisson,

Maire de Bajamont, membre du bureau communautaire,
délégué à l'Environnement, au Développement Durable et aux Energies

EN SAVOIR



Chef du service développement durable : **Arnaud Carré-Gaille**
05 53 48 98 31 - arnaud.carre-gaille@agglo-agen.fr

Site de la collectivité : www.agglo-agen.net/
Conseiller Cit'ergie : **Michaël Toma**

AGGLOMÉRATION D'AGEN,

quelques actions dans les six domaines du label

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'Agglomération d'Agen a mis en place une plateforme de rénovation énergétique de l'Habitat : accompagnement technique et administratif (guichet unique) des particuliers lors de travaux de réhabilitation énergétique de leur logement, jusqu'à la réception des travaux.

Le parc de l'Agglomération d'Agen compte plus de 30 000 logements, dont plus de 50 % a été construit avant 1975, en dehors de toutes contraintes de performance énergétique. L'objectif est d'accompagner 665 logements jusqu'aux travaux sur les 3 prochaines années. Sur la base de 20 000 € par logement, les travaux sont estimés à près de 4,5 millions € par an en moyenne, réalisés à plus de 90 % par des entreprises locales.

PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Le parc d'éclairage public est composé de 20 000 points lumineux pour une consommation énergétique de 10 GWh/an. L'Agglomération prévoit de généraliser l'utilisation de la technologie LED et une modification de la gestion de l'éclairage (extinction complète ou réduction de tension, détection...). Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un contrat de performance énergétique. La réduction des émissions de GES (corrélée aux économies d'énergie) sera de l'ordre de 30 % minimum.

APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

L'Agglomération a fait l'acquisition de l'incinérateur des ordures ménagères implanté sur son territoire (27 000 t/an). Pour répondre à l'objectif de la loi de transition énergétique, il est nécessaire d'augmenter sa performance énergétique à 60 %. Aussi l'incinérateur sera-t-il équipé avant 2020 d'un générateur électrique (75 % des besoins de l'usine couverts). La collectivité a réalisé en parallèle une étude de faisabilité

pour la création d'un réseau de chaleur de 13,6 km, alimenté par l'incinérateur.

MOBILITÉ

Suite à une prise de conscience des impacts de la qualité de l'air sur la santé (3ème cause de mortalité en France), l'Agglomération a remplacé ses anciens véhicules de service diesel. Aujourd'hui sur un parc de 322 véhicules, 65 sont à énergie alternative (100 % électrique, hybride ou GNV). Par ailleurs, le territoire a déployé 35 bornes de recharge électrique sur le domaine public (financées par l'ADEME).

ORGANISATION INTERNE

En termes de gouvernance, il existe plus de 18 commissions au sein desquelles sont représentées toutes les communes. Chacune est présidée par un des maires qui a délégation pour les animer. Elles se réunissent à des fréquences diverses, entre deux et six fois par an. Elles émettent des avis qui sont annexés aux décisions ayant trait à la programmation et au financement des actions.

La commission « Développement Durable » suit et pilote le programme d'actions Cit'ergie. Certains sujets sont traités en commissions mixtes.

COMMUNICATION ET COOPÉRATION

L'Agglomération a signé une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture pour notamment le développement de l'approvisionnement des cantines en produits locaux, et la recherche de sites naturels pour la mise en place de mesures de compensations écologiques suite à la construction d'infrastructures routières. La collectivité financera un document de vulgarisation des résultats d'une étude sur l'adaptation des grandes cultures au changement climatique.



1 - Rénovation énergétique de l'habitat



2 - Modernisation de l'éclairage public



3 - Acquisition véhicules électriques

Cit'ergie
EN PRATIQUE

Cit'ergie est l'appellation française du label européen energy award (eea) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suisse...) et déjà accordé à plus de 1 400 collectivités européennes. En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME via ses directions régionales. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial, d'un Agenda 21, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Rejoignez le réseau des collectivités Cit'ergie !

Site du label Cit'ergie : www.citergie.fr - Contact : citergie@ademe.fr

